

DELEGATION DE Monsieur Stéphan DELAUX

Mise en place des navettes fluviales de la CUB. Avis sur la mise à disposition des pontons de la Ville.

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Comme vous le savez, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la mise en œuvre d'un service de transport public fluvial via des navettes (trois dont une de secours).

A ce jour, la CUB envisage le lancement du service au printemps 2013 et a sollicité la Ville pour l'utilisation des pontons suivants : Chartrons (escales), Yves Parlier (escales et stationnement nocturne d'une navette), Ponton d'honneur (escales) et Benauges (stationnement d'une navette de secours et base logistique pour l'avitaillement notamment).

Il convient de rappeler que la Ville a fortement investi ces dernières années dans la création et la rénovation de pontons, avec le soutien financier de la CUB notamment. Cette politique a permis de densifier à la fois le nombre de sociétés de tourisme fluvial présentes sur la Garonne, mais aussi les nombreuses initiatives privées, associatives, touristiques et de nombreux projets sont en cours de préparation.

Pour la Ville, la mise en œuvre des futures navettes ne doit donc naturellement pas impacter le fonctionnement actuel des opérateurs, notamment en terme de postes de stationnement ou d'escales.

C'est la raison pour laquelle le projet de la Communauté Urbaine de Bordeaux tel qu'il nous avait été présenté jusqu'à présent, reposait sur la création de nouveaux pontons (devant la place Jean Jaurès par exemple), ou l'extension de pontons existants (Yves Parlier ...).

Or, il semble que l'évolution récente de ce dossier va à l'encontre de cette orientation. En effet, la réalisation des aménagements fluviaux nécessaires sous maîtrise d'ouvrage communautaire a pris du retard et ne sera pas effective à court terme.

Considérant que la Ville souhaite préserver l'activité des professionnels du tourisme fluvial mais également accompagner la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la mise en œuvre de ce service, il est proposé :

- de demander à la CUB de réaliser dans les meilleurs délais le ponton prévu au droit de la place Jean Jaurès, et d'autoriser, dans l'attente la CUB à utiliser la partie aval du ponton d'honneur, sauf lors de manifestations nautiques d'envergure.

- de demander à la CUB l'extension dans les meilleurs délais du ponton Yves Parlier. Ce dernier est à ce jour occupé à 100 % par les professionnels et ne peut donc être mis à disposition de la CUB.

- d'autoriser la CUB à utiliser le ponton Benauge pour le stationnement d'un bateau de secours côté berge et l'avitaillement des navettes, ainsi que l'utilisation pour les passagers, en attente de l'extension du ponton Parlier

- de recommander à la CUB l'extension du ponton des Chartrons, dont elle est propriétaire, avec une gestion confiée à la Ville, dès lors que la mise en exploitation des navettes ne permettrait plus l'utilisation par les professionnels (synergie avec le H14 pour le tourisme d'affaires, le Quai des Marques..).

- de solliciter la CUB pour disposer d'une vision à moyen – long terme du service, intégrant notamment la desserte des nouveaux quartiers (bassins à flot, OIN ...).

Les modalités administratives, financières et juridiques de la mise en place de ce service feront bien entendu l'objet d'un conventionnement ultérieur avec la Communauté Urbaine.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec la Communauté Urbaine de Bordeaux sur ces bases.

Amendement présenté par le groupe des verts.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Monsieur Stephan DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en septembre 2011 la CUB à la suite des études OMEGA a décidé la mise en œuvre de navettes fluviales. Cela a bien entendu rencontré un accord unanime et l'enthousiasme.

La mise en service était prévue pour novembre 2012. Aujourd'hui on nous propose de démarrer en 2013. Pour ce faire la CUB sollicite l'usage de nos pontons installés à Bordeaux, à savoir : Chartrons, Yves Parlier, Benauges et également le ponton d'honneur, que ce soit pour de l'accostage ou du stationnement.

Comme vous le savez la Ville a investi ces dernières dans la réanimation du tourisme fluvial à travers des initiatives privées pour des activités touristiques, des initiatives associatives aussi, des événements, ainsi que des escales de croisière en particulier sur le ponton d'honneur.

Si nous sommes évidemment totalement disponibles pour favoriser le développement de ce projet il ne peut cependant pas y avoir d'impact sur le fonctionnement des opérateurs touristiques privés qui ont investi beaucoup ces dernières années - vous connaissez l'occupation du pont Parlier par beaucoup de ces bateaux - et qui ont préparé leur saison estivale et préparé leurs activités annuelles.

Or aujourd'hui ce que nous demande la Communauté Urbaine c'est à la fois de mettre à sec ce ponton pendant la période estivale en pleine haute saison, et par la suite d'y installer les bateaux de navetage, ce qui interdirait le stationnement des bateaux professionnels.

Je vous rappelle qu'à l'origine ce projet reposait sur la création de pontons, ce qui avait d'ailleurs été suggéré par Kéolis, d'une part un ponton à Jean-Jaurès pour lequel le Maire de Bordeaux avait donné son accord, d'autre part l'extension du ponton Parlier en aval de manière à laisser l'activité professionnelle et permettre l'accostage des navettes.

Il y a aujourd'hui un retard important dans la mise en œuvre de ces réalisations et les perspectives de réalisation ne sont pas visiblement avant la fin 2013, ce qui bien entendu pose un sérieux problème.

Ce que nous proposons de manière à faire avancer les choses c'est bien entendu :

- de mettre à disposition la partie aval du ponton d'honneur pour faire de l'embarquement ;
- de mettre à disposition le ponton Benauges pour l'avitaillement et le stationnement ;
- de remettre à disposition le ponton Chartrons, même si nous suggérons son extension pour pouvoir avoir aussi là-bas de l'activité touristique dans cette partie de la ville ;

- pour ce qui concerne le ponton Parlier il faut urgemment engager la décision de son agrandissement de manière à ce que cela puisse se produire sur une période où on aura moins de gêne par rapport aux professionnels, c'est-à-dire qu'on suggère janvier, février, mars 2013.

Je rappelle également, comme l'a dit tout à l'heure Philippe Courtois, qu'il y a la nécessité de desservir à terme l'OIN, mais ça, ça fait partie des études préliminaires, et également les Bassins à Flots sur lesquels on attend des développements.

Je vous demande d'autoriser le maire à poursuivre ces négociations.

Nos services sont bien entendu à disposition de la Communauté Urbaine pour trouver les meilleures solutions techniques pour à la fois ne pas pénaliser les professionnels et permettre à ce projet important pour Bordeaux pour l'intermodalité de transport, mais aussi pour la vie du fleuve, de se mettre en œuvre dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques observations et une proposition d'amendement.

La société Kéolis va effectivement mettre en service son nouveau système de navettes fluviales au printemps de l'année 2013, et dans le cadre de ce service il était prévu notamment que deux pontons soient immédiatement opérationnels, c'est, vous l'avez rappelé, le ponton Jean-Jaurès et le ponton Yves Parlier sur la rive droite.

Il se trouve que ces deux pontons posent actuellement problème : Yves Parlier est occupé à 100% par les professionnels, vous l'avez rappelé. Il faut ou en construire un à côté, ou l'agrandir, et nous savons que les travaux d'agrandissement s'avèrent actuellement difficiles dans la mesure où il faut prévoir l'enlèvement d'une épave pour rendre possibles les manœuvres d'accostage.

Nous, nous souhaitons que le plus rapidement possible ce problème-là soit réglé avec la Communauté Urbaine et que le pont actuel Yves Parlier puisse être opérationnel dès le printemps 2013 pour accueillir les premières navettes Kéolis.

En ce sens nous considérons que ce qui est prévu dans la délibération que vous nous proposez d'approuver dans quelques instants est tout à fait satisfaisant. Vous nous demandez de demander à la CUB l'extension dans les meilleurs délais du ponton Yves Parlier. Nous approuvons cette partie de la délibération.

Nous avons simplement une réticence sur une autre partie de la délibération dans laquelle vous demandez d'autoriser la CUB à utiliser la partie aval du pont d'honneur, sauf pour les manifestations nautiques d'envergure, cela en attente de la réalisation du ponton Jean-Jaurès.

Considérant que le ponton Jean-Jaurès est essentiel pour la réussite du projet de navettes fluviales en raison de sa proximité avec la place des Quinconces, c'est la raison pour laquelle nous avons peur que si nous nous contentons de donner l'autorisation d'utilisation du ponton d'honneur de la Ville de Bordeaux à la Communauté Urbaine pour débiter les navettes fluviales, ce précaire-là risque de s'avérer durable et le ponton Jean-Jaurès que nous attendons se fera longuement attendre.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je vous ai soumis un amendement ce matin lors de la réunion des présidents de groupes. J'ai demandé à ce que soit modifié ce bout de phrase que j'évoquais il y a un instant en le reformulant différemment et en indiquant désormais que la Ville de Bordeaux demande à la Communauté Urbaine de réaliser dans les meilleurs délais le ponton prévu au droit de la place Jean-Jaurès, et d'autoriser dans l'attente la CUB à utiliser la partie aval du ponton d'honneur.

Pour nous cela est essentiel dans la mesure où il est absolument urgent que soit réalisé ce ponton Jean-Jaurès et que du provisoire autorisé par la Ville de Bordeaux ne s'avère pas pérenne ultérieurement. C'est la raison pour laquelle je soumetts cet amendement à nos suffrages.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, sauf erreur de lecture de ma part je ne vois plus dans les propositions de haltes fluviales figurer un ponton, ou une halte, sur le quartier de Bacalan. Il avait été un temps envisagé d'implanter cette halte en lieu et place du ponton appelé Essence aux Armées, à deux pas du parc relais et de la station tram Brandenburg, station tram qui dessert également les lignes de bus 9 et 14.

Je rappelle que les navettes fluviales ont pour objectif premier de faciliter la mobilité notamment pour les trajets domicile / travail.

On ne peut pas faire comme si l'ensemble du quartier de Bordeaux Nord n'était pas une des zones d'emploi la plus importante de notre agglomération, en tout cas une des plus importantes de notre ville.

On ne peut pas non plus faire comme si la problématique de traversée du pont d'Aquitaine actuellement et peut-être malheureusement encore demain du pont Bacalan-Bastide, n'implique pas de diversifier les modes de traversée et en particulier ce mode de traversée qui est le plus court, le plus direct et le plus simple, et même historique puisqu'il existait autrefois, entre Lormont et le quartier de Bacalan.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès de la Communauté Urbaine, notamment du président de la commission M. Duprat, pour revoir cette ambition en faveur du quartier de Bacalan.

La réponse de M. DELAUX concernant l'aménagement des Bassins à Flots demain avec un éventuel ponton en lien avec les activités futures, je pense qu'il parle du Centre Culturel du Vin, pour moi n'est pas une réponse à cette notion d'obligation de trajet domicile / travail. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, après des débats homériques et des études nombreuses et variées qui ont duré plusieurs années la CUB a enfin adopté le principe des navettes fluviales, des bateaux-bus.

Avec la priorité des transports collectifs pour le franchissement du pont Bacalan-Bastide cela permet un développement sans précédent des liens entre rive droite et rive gauche, et même entre Bordeaux Nord et Bordeaux Centre. Il faudra par la suite envisager des liens également avec Bordeaux Sud et la gare, on en parlait tout à l'heure dans le cadre d'Euratlantique, mais enfin là on a une première étape importante que beaucoup pensaient impossible il n'y pas si longtemps.

C'est prévu pour le printemps 2013. 4 pontons sont envisagés sur Bordeaux : le ponton Parlier, le ponton Jean-Jaurès, le ponton des Hangars Chartrons et le ponton Claveau. A terme un autre est prévu devant le Centre Culturel du Vin.

Ici il n'est question que de 3 pontons. Même question que M. MAURIN : qu'advient-il du ponton Claveau qui permet en 4 minutes la traversée vers Lormont ? On n'a rien là-dessus.

Deuxième question. Le ponton centre ville est prévu, mais où va-t-il se situer ? Et je suis tenté de dire : qu'est-ce que vous nous proposez comme lieu, Monsieur le Maire, puisqu'il faudra bien que ça se traduise par une délibération .

Il était prévu à Jean-Jaurès. Certains, nous y sommes sensibles, le situait plutôt aux Quinconces, lieu de communication important.

Les retards à la Communauté Urbaine s'expliquent en grande partie par l'indécision autour du lieu.

Le pire est de ne rien faire et d'attendre, car effectivement le retard en la matière se répercute sur le ponton d'honneur. Et là vous nous dites : pas d'utilisation de ce ponton lors des manifestations nautiques d'envergure. Bon. Il n'y en a pas beaucoup, encore que... Mais en tout cas je crois qu'il est important quand elles existent que les bateaux-bus puissent accéder à ce ponton car c'est à ce moment-là qu'ils remplissent pleinement leur office.

L'amendement de M. HURMIC qui nous est proposé, que je viens d'entendre, ne résout rien en la matière. Je crois que pour vous également c'est d'abord le ponton Jean-Jaurès, et ensuite dans l'immédiat pour attendre ce ponton, le ponton d'honneur. Donc je crois que ça ne résout pas grand-chose.

Vous nous dites également que le ponton Yves Parlier ne peut plus être utilisé par la CUB car occupé à 100% par les professionnels et que son extension est nécessaire.

Ecoutez, je crois qu'il faut le faire vite. Enfin, M. DELAUX, sauf le ponton des Chartrons qui appartient à la Communauté Urbaine, nous sommes propriétaires de ces pontons ! S'il faut les agrandir, prenons l'initiative. S'il faut en construire un, prenons l'initiative, prenons les délibérations nécessaires ! Demandons le financement de la CUB ! Jamais le financement de la Communauté Urbaine ne nous a manqué par rapport aux pontons qui ont été créés. Ce n'est pas maintenant que ça va commencer. Donc c'est bien à nous d'en prendre l'initiative puisqu'on en sera propriétaire.

Bref, ce n'est pas un coup de griffe, en quelque sorte, que vous mettez à la Communauté Urbaine et à son président, Monsieur le Maire, vous qui êtes quand même premier vice-président de la CUB.

Ce sont des milliers de Bordelais qui attendent la mise en place de ces services qui risquent d'être lésés pour longtemps car cet avis peut être perçu comme une remise en cause du démarrage des navettes au printemps prochain.

L'objet de la négociation avec la CUB doit être tout autre. Faire en sorte que les pontons qui ont été co-financés par la CUB, comme je le disais, de manière importante auparavant alors que celle-ci n'en est pas propriétaire, sauf aux Chartrons, il faut que ces pontons soient utilisables dès le printemps prochain.

Quant aux pontons prévus au centre ville et rive gauche, proposez rapidement un autre lieu si vous ne proposez pas Jean-Jaurès, sinon il ne faudra pas s'étonner que ce ponton, comme le ponton d'honneur, soit une étape nécessaire et prisée.

La CUB, je crois, a un très beau projet pour Bordeaux attendu par beaucoup, on ne comprendrait pas que ce soit la Ville de Bordeaux elle-même par ses conditions ou par son indécision qui retarde la mise en place des navettes fluviales. Les deux bateaux qui ont été créés pour ces navettes seront prêts en mars 2013. Elles n'ont pas été faites pour aller dans un musée.

Donc, Monsieur le Maire, le cadre de la négociation que vous nous demandez de voter de nous satisfait pas. C'est du tout ou rien. On a l'impression que vous optez plutôt pour le rien, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet d'avis.

M. LE MAIRE. -

Ah, M. RESPAUD, là je vous rends les armes. Je voudrais saluer votre capacité d'imagination. Elle est sans limite. Arriver à faire porter à la Ville de Bordeaux la responsabilité d'une situation qui incombe à la seule Communauté Urbaine, chapeau. Je n'y aurais pas pensé. J'applaudis des deux mains.

En somme quand il se passe quelque chose de bien à la CUB c'est le président de la Communauté Urbaine qui en a le bénéfice, et quand ça ne marche pas c'est le premier vice-président qui est responsable. C'est un partage des tâches que je salue.

C'est totalement ridicule. C'est la CUB qui a dysfonctionné, qui n'a pas tenu les engagements qu'elle avait pris. Très bien. On ne va pas en faire un drame. Mais delà à faire porter la responsabilité sur la Ville, alors vraiment j'avoue que les bras m'en tombent. Mais c'est comme ça. Avec vous on n'est jamais à l'abri d'une surprise exceptionnelle.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne sais plus quoi dire par rapport à l'intervention de M. RESPAUD...

S'agissant de ces pontons nous allons prêter les pontons qui sont sur notre patrimoine. Il faut savoir que jusqu'à présent ces pontons étaient réservés pour les croisières et pour les gens de passage, comme le ponton d'honneur. Et comme vous savez que les navettes seront accessibles aux personnes handicapées on va passer sous la procédure des ERP, donc il va falloir les mettre en accessibilité et il va y avoir des sommes conséquentes à investir.

Puisque vous êtes majoritaires à la Communauté Urbaine je pensais que pour une fois, au lieu de vous opposer systématiquement à tout ce que fait Bordeaux quand on est en Conseil, vous auriez pu voter ces sommes que nous allons être obligées de budgéter pour pouvoir faire les travaux pour accueillir ces navettes.

Je n'arrive pas à comprendre votre position...

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, d'abord dire à Pierre HURMIC que sa suggestion étant parfaitement positive pour faire avancer notre objet, bien entendu elle ne pose aucun problème.

Vincent MAURIN a raison. L'escale à Bacalan était bien prévue. Elle fait partie du schéma qui a été proposé par la Communauté Urbaine en son temps, mais les dernières propositions et les derniers schémas présentés par la Communauté Urbaine ne proposent plus cette halte sur Bacalan.

M. RESPAUD, bien sûr en politique il faut trouver des arguments, mais votre particularisme c'est que chaque fois qu'il s'agit de Bordeaux vous êtes toujours contre Bordeaux. C'est ça qui est absolument formidable.

Alors évidemment, pour aller dans le sens du maire, les courriers nous les avons tous. Ils sont confondants par rapport à votre argumentation qui consiste à dire que nous ne sommes pas disponibles pour permettre à ce projet d'avancer. Bien au contraire. Nous répétons depuis le début par une lettre du Maire de Bordeaux, par une lettre adressée à M. (?) en son temps que nous sommes totalement à disposition pour faire avancer ce projet parce que nous y tenons, parce que nous partageons l'intérêt qu'il y a à proposer ça à notre ville.

Il se trouve que nous avons eu à faire face à un grand blanc de la Communauté Urbaine malgré nos différentes relances, malgré la disponibilité de nos services, pour travailler sur le plan technique.

Aujourd'hui tout ce que la Ville peut mettre à disposition elle le met.

Le ponton Jean-Jaurès, le Maire de Bordeaux a donné son accord le premier jour pour sa création et nous l'avons signifié à la Communauté Urbaine. Le maire a dit oui.

Sur la disponibilité du ponton d'honneur, même si ce n'est pas très commode, nous avons tout de suite dit oui.

Sur Benauge pareil.

Simplement, M. RESPAUD, à moins que vous vouliez prendre la responsabilité vis-à-vis des professionnels et leur dire qu'aujourd'hui ils peuvent vendre leurs bateaux et partir de Bordeaux, ce n'est strictement pas faisable.

Et ce n'est pas faisable pour des raisons de calendrier. Ce n'est pas faisable parce qu'on ne peut pas sortir un ponton en pleine saison estivale, et ce n'est pas faisable parce qu'on ne peut pas dire aux propriétaires de bateaux de se débrouiller à les accrocher là où ils peuvent. Ils ne peuvent pas. Donc il y a un problème de calendrier.

Il n'y a aucune mauvaise volonté. Nous sommes tous à disposition pour traiter ce dossier. Simplement la Communauté doit prendre des décisions. La Communauté Urbaine est maître d'ouvrage. C'est elle qui a fait les études. C'est elle qui a proposé les projets. Elle nous a donné un calendrier prévisionnel, à elle de le mettre en œuvre et de le réaliser, tout simplement.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DELAUX. Je me suis efforcé, j'y ai veillé vraiment très attentivement, à ne pas critiquer la Communauté Urbaine dans ce dossier parce que je pense qu'il n'y a pas de mauvaise volonté politique, il y a simplement des lenteurs bureaucratiques que j'ai connues du temps où je présidais cette communauté et qui n'ont pas changé. C'est ainsi.

Deuxièmement, je pense que nous pourrions d'abord accepter l'amendement présenté par M. HURMIC de façon à mettre la pression pour que le ponton de la place Jean-Jaurès soit réalisé dans les meilleurs délais.

Et j'ajouterais bien un paragraphe incluant la demande de M. MAURIN pour qu'on réfléchisse à un ponton à Bacalan.

J'observe que l'aménagement des pontons que la Ville a mené à bien est un succès, que ces pontons sont saturés et donc qu'il faut continuer cette politique.

Au terme de cette délibération j'informerai donc le Président de la Communauté Urbaine que la Ville de Bordeaux donne son accord avec l'abstention des élus socialistes de Bordeaux. Je pense qu'il le regrettera.

Vote contre ?

Abstentions ?

Le projet est donc adopté ainsi amendé sur les deux points que j'ai évoqués.